

## ATTESTATION DE MESURE DE SUPERFICIE

\*\*\*\*\*

**REPERAGE** : Situation de la Concession (UFA N°10047)

Département du Haut Nyong

Arrondissement : Abong-Mbang

Carte de référence : -1/200.000° ISH Abong-Mbang

Feuille n° NA-33-XX

Outil de travail : Pour la détermination des Distances  
horizontales, des gisements et de superficie :  
Logiciel MAP.INFO Forêts et Terroirs Dimako.

Superficie : 96.040ha.

### DEFINITION DES LIMITES DE LA CONCESSION

Le point de base A se situe sur le confluent des rivières Ndjo'o et Dja;

Au Sud : Du point A, suivre en amont le cours de la rivière Dja sur une distance de 30 km jusqu'au point B.

A l'Est : Du point B, suivre une droite de gisement 340° sur 4,4km pour atteindre le point C ;

- Du point C, suivre une droite de gisement 352° sur 4,6km pour atteindre le point D, situé sur le point de confluence des rivières Siilo-Loubo-Me ;
- Du point D, suivre en amont le cours de la rivière Loubo sur 4km pour atteindre le point E ;
- Du point E, suivre une droite de gisement 227° sur 2,4km pour atteindre le point F, situé sur un affluent non dénommé de la rivière Loubo ;
- Du point F, suivre une droite de gisement 307° sur 3,8km pour atteindre le point G, situé sur un affluent non dénommé de la rivière Ndjo'o ;

- Du point G, suivre en aval le cours de cet affluent non dénommé sur 4,4km pour atteindre le point H, situé sur le point de confluence de la rivière Ndjo'o et de cet affluent non dénommé ;
- Du point H, suivre le cours de la rivière Ndjo'o, jusqu'à son point de confluence avec la rivière Djowo, point I ;
- Du point I, suivre une droite de gisement  $295^\circ$  sur 3,6km pour atteindre le point J, situé sur la rivière Egwan ;
- Du point J, suivre en amont le cours de la rivière Egwan sur 5km pour atteindre le point K ;
- Du point K, suivre une droite de gisement  $356^\circ$  sur 2,6km pour atteindre le point L, situé sur un affluent non dénommé de la rivière So ;
- Du point L, suivre une droite de gisement  $25^\circ$  sur 2,8km pour atteindre le point M, situé sur un affluent non dénommé de la rivière So ;
- Du point M, suivre une droite de gisement  $340^\circ$  sur 2km pour atteindre le point N, situé au point de confluence des rivières So et Kouomoroum ;

Au Nord : Du point N, suivre en aval le cours de la rivière So sur 15,6km pour atteindre le point O ;

- Du point O, suivre une droite de gisement  $275^\circ$  sur 4,2km pour atteindre le point P, situé sur la rivière Ntam ;
- Du point P, suivre en aval le cours de la rivière Ntam sur 10km pour atteindre le point Q, situé sur le point de confluence des rivières Mpoo et Ntam ;
- Du point Q, suivre en aval le cours de la rivière Mpoo jusqu'au point d'intersection de ladite rivière et de son affluent Mbem, point R ;

A L'OUEST : Du point R, suivre en amont le cours de la rivière Mbem, sur 2km pour atteindre le point S ;

- Du point S, suivre une droite de gisement  $154^\circ$  sur 2,8km pour atteindre le point T, situé un affluent non dénommé de la rivière Mpoo ;
- Du point T, suivre une droite de gisement  $180^\circ$  sur 3km pour atteindre le point U, situé sur la rivière Djiom ;
- Du point U, suivre en aval le cours de la rivière Djiom sur 6,8km pour atteindre le point V ;

- Du point V, suivre une droite de gisement  $152^\circ$  sur 3km pour atteindre le point W, situé sur un affluent non dénommé de la rivière Mpoo ;
- Du point W, suivre une droite de gisement  $162^\circ$  sur 1,4km pour atteindre le point X, situé sur un affluent non dénommé de Ndjeng ;
- Du point X, suivre une droite de gisement  $244^\circ$  sur 6km pour atteindre le point Y, situé sur la rivière Nkombala ;
- Du point Y, suivre en aval le cours de la rivière Nkombala sur 0,6km pour atteindre le point Z ;
- Du point Z, suivre une droite de gisement  $209^\circ$  sur 4,2km pour atteindre le point A1, situé sur la rivière Mbofoa ;
- Du point A1, suivre en aval le cours de la rivière Mbofoa sur 1km pour atteindre le point A2 ;
- Du point A2, suivre une droite de gisement  $180^\circ$  sur 1,8km pour atteindre le point A3, situé sur la rivière Bom ;
- Du point A3, suivre une droite de gisement  $162^\circ$  sur 2km pour atteindre le point A4, situé sur la rivière Miaé ;
- Du point A4, suivre en aval le cours de la rivière Miaé jusqu'au point de confluence de ladite rivière et de la Dja, point A5 ;

Au Sud : Du point A5, suivre en amont le cours du Dja pour rejoindre le point A dit de base.

La zone ainsi circonscrite et évaluée à la grille des points côtés couvre une superficie de 96.040 ha (quatre vingt seize mille quarante hectares).

La Présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

N.B. : Cette définition de l'UFA n'est valable que si elle est juxtaposée à une carte qui porte notre timbre officiel à cheval sur la définition et la carte.

Abong-Mbang, le 08 AOUT 2001

*Le Chef de Service Départemental du  
Cadastré du Haut Nyong*



*Jean Crispin PANGA*  
T. S. Topo-Cadastré